

CHARTRE de l'animateur « Les Montapattes »

Préparation et conduite d'une randonnée :

Dans la phase de préparation, l'animateur doit :

- **s'informer de l'itinéraire ou le concevoir**, le reconnaître avec ses particularités
- Prévoir, si possible et si nécessaire, un itinéraire « de repli »
- Informer du projet, avec toutes ses caractéristiques, le président qui doit le valider
- **Informers les participants potentiels du descriptif de la randonnée quant à la distance à parcourir, les dénivelés, sa durée envisagée, ses difficultés, et si nécessaire l'équipement et matériels recommandés.**

Avant chaque départ, l'animateur doit :

- **Accueillir les participants**, se renseigner sur leur condition physique
- Vérifier l'équipement individuel (notamment chaussures ...)
- **Désigner un serre-file et si nécessaire un éclaireur**
- Informer le groupe sur le profil du terrain et les difficultés de la randonnée
- **Donner les consignes de marche et de sécurité** (notamment sur route)
- Comptabiliser le nombre de participants.

Pendant la randonnée, l'animateur doit :

- **Veiller au respect des consignes et à la sécurité du groupe notamment lors d'emprunt d'un axe routier ou lors d'un cheminement jugé dangereux** (forte pente, précipice ...)
- Surveiller l'état de forme des participants et **adapter le rythme de marche à la capacité du groupe** (et notamment des moins rapides)
- Gérer la cohésion spatiale du groupe : éviter l'isolement d'un ou plusieurs participants
- **Respecter quelques arrêts**, en profiter pour s'informer des difficultés des uns et des autres, ne pas repartir avant que les derniers arrivés aient pu récupérer
- Ne pas se laisser déborder par certains participants (plus pressés que d'autres)
- **Prendre en compte et anticiper l'incertitude due au milieu traversé, surtout en matière de conditions météorologiques.** (Il doit savoir renoncer face à des conditions défavorables).

Le rôle du serre-file:

Il est désigné par l'animateur pour sécuriser et fermer la marche.

- Il veille à ne laisser aucun participant seul en arrière du groupe sans surveillance.
- Il veille à la sécurité du groupe en se postant à l'arrière du groupe notamment à l'approche de virage ou de sommet ou lors d'événements météo qui restreindraient la visibilité.
- Il signale aux véhicules la présence d'un groupe.
- Il avertit de l'arrivée de véhicule à l'arrière du groupe.
- Il veille à ce que les véhicules puissent remonter le groupe en sécurité notamment en vérifiant l'approche de véhicule en sens contraire.

Le rôle de l'éclaireur:

Il est désigné par l'animateur pour sécuriser et ouvrir la marche lors d'emprunt d'axe routier,

- Il veille à la sécurité du groupe en se postant à 50m à l'avant du groupe : notamment à l'approche de virage ou de sommet ou lors d'événements météo qui restreindraient la visibilité.
- Il signale aux véhicules en approche par l'avant la présence d'un groupe. Il avertit de l'arrivée de véhicule à l'avant du groupe.

Résumé (lors du cheminement d'un groupe) : pour l'animateur (aidé du serre-file et de l'éclaireur)

- Être clair, net et précis dans les instructions, **Ne pas se laisser déborder**
- Faire preuve de bon sens (évaluer le danger)
- Choisir la solution la mieux adaptée lors de l'emprunt d'un axe routier (droite, gauche) ;
- Être en mesure de justifier son choix
- Surveillance permanente du comportement du groupe.

Nota : L'animateur se reportera au Règlement Intérieur et notamment aux articles 2, 4, 5 et 6 pour le fonctionnement général, les responsabilités – sécurité – assurance et les « consignes » aux randonneurs. Il devra également prendre connaissance de la charte du randonneur.